

Conseil Municipal du 18 septembre 2025

Le 18 septembre 2025, à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de la commune de Chailly-en-Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 12 septembre 2025, sous la présidence de M. VASSEUR Hervé, le Maire.

Étaient présents : REMBERT Hélène, LEROY Gérard, DONZEAU Catherine, DEBACKERE Laurent, DAVID Sandra, PORTAL Audrey, BEZILLE Pascal, LEGOIS Sylvie, COILLE André

Absent : THOMAS Julien, POLIN Karin, SONDAG Marc

Absents excusés : FALZON Yvan (pouvoir donné à VASSEUR Hervé)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : DAVID Sandra

Décisions prises par le maire par délégation

Devis pour ordinateur portable auprès de Amazon pour un montant de 818,03 € HT (981,64 TTC)

Devis pour panneaux « espace sans tabac » auprès de Signals pour un montant de 1 124,59 € HT (1 349,51 € TTC)

Devis pour carrelage salle des fêtes auprès de Charpentier sarl pour un montant de 18 596,27 € HT (22 315,52 € TTC)

Devis pour une table pour jardin du souvenir auprès de Entreprise Caton pour un montant de 916,67€ HT (1100,00 TTC)

Devis pour régularisation et rédaction acte administratif achat parcelle département pour un montant de 880,00€ HT (1056,00€ TTC)

Décision d'intention d'aliéner

DIA négative le 01/07/2025 pour un bien situé 9 chemin des Bourcheveaux

DIA négative le 15/07/2025 pour un bien situé 34 rue de la Pâture aux Bœufs

DIA négative le 29/07/2025 pour un bien situé 2 route de Thimory

DIA négative le 18/09/2025 pour un bien situé 2 impasse pré des regains

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2025

Il n'y a pas de correction à apporter, le compte rendu de la séance du 5 juin 2025 est donc approuvé à l'unanimité.

Pour : 11

Abstentions : 0

contre : 0

Convention d'adhésion à la mission retraite avec le CDG 45

le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET propose une prestation retraite qui permet aux collectivités de lui confier la réalisation complète des différents actes de gestion inhérents à l'étude des droits à la retraite et de la liquidation ainsi que le renseignement direct de leurs agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au service payant, selon tarif fixé par délibération du Centre de gestion de la FPT du LOIRET, de la prestation retraite du Centre de Gestion de la FPT du LOIRET pour la constitution des dossiers et l'accueil des agents.
- Autorise le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures.

Pour : 11

Abstentions : 0

contre : 0

Arrivée de SONDAG Marc à 19h50

Convention d'adhésion à la mise en conformité RGPD avec le GIPRECIA

Depuis le 25 mai 2018, les organismes publics doivent nommer un délégué à la protection des données (DPO – data protection officer) et se mettre en conformité avec les obligations prévues par la législation en matière de protection des données à caractère personnel. Il est obligatoire de déclarer ce DPO auprès de la CNIL. Entre 2018 et 2025, le GIPRECIA était inscrit comme notre DPO de manière fantôme. Il convient de se mettre en conformité avec la loi.

Il vous est donc proposé de :

- Décider d'adhérer au service payant Délégué à la protection des données mutualisé (DPO mutualisé) du GIPRECIA
- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes afférents.

Pour : 11

contre : 0

abstention : 0

Informations et questions diverses

M DUGUET Guy a proposé des terrains à la vente, Pascal Bezille propose de contacter un expert agricole pour l'estimation du terrain.

Demande de Chailly Loisirs pour installer un grand barnum et pour fixer ce dernier le prestataire doit faire des trous de 60cm pour ancrer les pieds, après discussion, le conseil ne veut pas de trous car c'est un endroit où le bitume est en parfait état.

Signalement de plusieurs dépôts sauvages de gravats sur des terrains privés, à la Leu, à la Charrerie, chemin de la Bourbonnière, le conseil municipal n'a pas vraiment de solutions mais se penche sur le sujet.

Remerciements divers pour bouquets naissance et subventions.

Tour de table

Marc SONDAG, fait remarquer que les fossés ont été refaits route de la Bourbonnière et demande qui a fait le travail, réponse : la comcom pour les fossés et la commune pour le broyage.

Audrey PORTAL demande quels sortes de travaux ont été exécutés par Enedis aux vignes brûlées, réponse : Enedis pour l'amélioration du réseau.

Hélène REMBERT, repas du 13 juillet des conseillers municipaux étaient présents pour aider avant et après mais manque de monde pour le service, Audrey PORTAL rejoint cet avis. Il sera nécessaire de revoir l'organisation.

Laurent DEBACKERRE précise que c'est le même problème lors des cérémonies au monument peu de conseillers présents

Sandra DAVID, devis pour toiture église 2 sont déjà en cours, un autre est en cours.

Commission sociale, réunion fixée au jeudi 25 septembre 18h et commission jeunesse jeudi 9 octobre à 18h, Catherine DONZEAU demande de Marie Menu pour acheter des terrains à côté de chez elle, réponse : venir en mairie pour connaître les propriétaires.

Gérard LEROY, revient sur le broyage des particuliers devant chez eux. A voir un usage communal qui passerait sur la propriété d'un particulier.

Une réunion sera proposée aux riverains de l'impasse du Fort, par ailleurs le problème de l'intersection route du Fort-route de Noyers est encore signalée comme dangereuse car aucune visibilité du aux véhicules garés devant le N° 20 route de Noyers.

Prochain conseil 6 novembre

fin du conseil à 20h28